# PITCHS MIFA 2027

## INSCRIPTION & RÈGLEMENT
## (Courts métrages, Longs métrages, Séries & spéciaux TV, Expériences immersives)

## Modalités générales

Quelle que soit la catégorie pour laquelle vous concourez, seuls seront pris en compte les projets inscrits en ligne (www.annecyfestival.com) avant le **21 janvier 2027 (23h59 CET)** et accompagnés de leur dossier numérique complet.

Votre dossier numérique devra impérativement :

- **respecter le règlement propre à sa catégorie**
- **être téléchargé à la fin de votre inscription en ligne** (attention, cette étape est impérative pour valider votre inscription) **sous 1 seul et même fichier PDF n'excédant pas 50 Mo.**

La soumission d'un projet engendre des frais. Pour plus d'informations, nous vous invitons à lire attentivement le paragraphe "Frais d'inscription" de ce règlement.

Pour toute question, consultez en premier lieu notre Centre d'aide sur https://helpdesk.annecyfestival.com/fr/, puis contactez pitchsmifa@citia.org.

### 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Seuls les projets en développement et suffisamment matures pour affronter le marché seront acceptés. Les scripts seuls ne seront pas pris en compte.

Les projets devront être inscrits en ligne par leur(s) auteur(s) et respecter les conditions du présent règlement, quels qu'en soient les techniques de réalisation (traditionnelles ou nouvelles, **avec un minimum de 50 % d'animation**), le public ciblé, le mode de narration (fiction, documentaire, pédagogique, expérimental, etc.), l'âge et la nationalité du ou des auteurs.

Votre dossier devra impérativement être rédigé en anglais en raison de la présence de sélectionneurs anglophones (nous n'attendons pas du dossier qu'il soit rédigé dans un anglais parfait, dans la mesure où l'idée générale du projet est compréhensible). **Pour les francophones, l'envoi d'une version française est obligatoire en plus du dossier anglais.**

La présentation générale reste libre, dans la mesure où l'ensemble des documents requis figure dans le dossier. Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait qu'un projet présenté avec soin sera plus attractif pour les lecteurs.

**Un même auteur ou producteur ne peut inscrire plus de 2 projets dans la même catégorie.**

**Sont exclus les projets réalisés dans le cadre d'un cursus de formation.**

**Seules seront prises en considération les soumissions de projet dûment complétées, déposées et payées avant le 21 janvier 2027, sur le site Annecy Festival.**

### 2. FRAIS D'INSCRIPTION

La soumission d'un projet engendre des frais. Ces frais d'inscription sont administratifs et techniques.

Il s'agit d'un montant forfaitaire pour l'ensemble du processus d'inscription, quelle que soit la date de soumission de votre projet ou sa catégorie.

Tarifs par catégorie :

- Courts métrages : 20 € HT
- Longs métrages : 40 € HT
- Séries et spéciaux TV : 30 € HT
- Expériences immersives : 20 € HT

Dans le cadre du programme Animation du Monde, des réductions sont accordées aux projets provenant de pays figurant sur cette liste : https://www.annecyfestival.com/le-mifa/contenus-industrie/pitchs-mifa/animation-du-monde

Aucun remboursement ne sera accordé. Tous frais engagés à la suite :
• d'une inscription erronée,
• d'une double soumission,

• d'une inscription dans une catégorie inappropriée,
• du retrait du projet, ou de toute autre erreur renseignée lors de l'inscription, seront entièrement à la charge de l'inscripteur. Aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisation. Il est rappelé que le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux participants intervenant dans le cadre d'une activité ou d'une finalité d'ordre professionnel, fût-elle prévue pour l'avenir.

Le paiement sécurisé en ligne s'effectue par **carte de paiement ou portefeuille numérique** uniquement.

## 3. AUTORISATION DE DIFFUSION & VALORISATION PATRIMONIALE

En acceptant le présent règlement, vous autorisez CITIA à reproduire et diffuser, à titre gratuit, sur l'ensemble de ses supports de communication, des éléments graphiques et audiovisuels (trailer, teaser, pilote) fournis par vos soins lors de l'inscription. En cas de sélection, vous autorisez CITIA à reproduire et diffuser le pitch vidéo de votre projet dans la vidéothèque en ligne, accessible par abonnement et aux accrédités Mifa, Mifa Online, Acheteurs, Journalistes, Attachés de presse.

Pour plus d'informations sur la vidéothèque, consultez la page suivante : https://www.annecyfestival.com/le-mifa/mifa-business/videotheque.

Et dans le cadre de sa mission de conservation du patrimoine cinématographique, CITIA procède à un archivage de ces mêmes éléments.

## 4. CAS NON PRÉVUS

La direction de CITIA réglera les cas non prévus dans le présent règlement.

## 5. CONTESTATIONS

Votre candidature aux Pitchs Mifa 2027 implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. En cas de contestation sur le sens de ceux-ci, les tribunaux du siège de l'organisateur (tribunal de grande instance d'Annecy) sont seuls compétents, la version française faisant foi.

## 6. DOCUMENTS OBLIGATOIRES PAR CATÉGORIE

### • Courts métrages

Seuls peuvent être inscrits les projets de courts métrages d'animation en développement portés par un ou plusieurs auteurs.

**L'inscription d'un projet se fait obligatoirement à titre individuel par son ou ses auteurs.**

Un projet ayant déjà fait l'objet d'éventuels engagements avec un producteur peut être inscrit, mais cela devra être stipulé.

Le projet présenté ne peut faire l'objet d'un préachat de la part d'une chaîne de télévision.

■ **Documents requis pour soumettre un projet de court métrage :**

• **Éléments narratifs** (15 pages maximum)

- **introduction du projet** (titre et image représentative du projet, format, public cible…) ;
- **synopsis** (court résumé de l'histoire – 300 signes maximum) ;
- **traitement du projet** (description détaillée de l'histoire) ;
- **concept du projet** (traitement graphique et musical, ambiance, références…) ;
- **note d'intention de l'auteur/réalisateur** (origine du projet, objectifs, intentions…) ;
- **note précisant l'avancement du projet :** état actuel et étapes à venir, objectifs, engagements éventuellement contractés (faire figurer le nom du producteur le cas échéant).

• **Éléments graphiques** (longueur libre)

- **storyboard** (complet ou en partie réalisé) ;
- **éléments graphiques disponibles :** décors, personnages, model sheets, recherches graphiques, références, etc. Les dossiers ne proposant aucun concept graphique original ne seront pas éligibles. Les projets proposant des visuels générés par intelligence artificielle devront mentionner et justifier le processus créatif et les outils utilisés.

• **Éléments d'ordre administratif**

- **CV du ou des auteurs** ;
- **note précisant l'état de la chaîne des droits** (cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante…) ;
- **note datée et signée attestant que le projet ne fait pas l'objet d'un préachat de la part d'une chaîne de télévision** (une simple phrase suffit).

## • Longs métrages

Seuls peuvent être inscrits les projets de longs métrages d'animation en développement portés par un ou plusieurs auteurs et/ou producteurs délégués et pour lesquels une sélection aux Pitchs Mifa serait l'occasion d'une **première présentation publique européenne sur l'année en cours.**

### ■ Documents requis pour soumettre un projet de long métrage :

**• Éléments narratifs** (20 pages maximum)

- **introduction du projet** (titre et image représentative du projet, format, public cible…) ;
- **synopsis** (court résumé de l'histoire – 300 signes maximum) ;
- **traitement du projet** (description détaillée de l'histoire) ;
- **concept du projet** (traitement graphique et musical, ambiance, références…) ;
- **note d'intention** (origine du projet, objectifs/intentions…) ;
- **note précisant l'avancement du projet :** état actuel et étapes à venir, objectifs, engagements éventuellement contractés (faire figurer le nom du producteur le cas échéant) ;
- **note précisant le budget prévisionnel, le pourcentage sécurisé et les recherches de financement en cours.**

**• Éléments graphiques** (longueur libre)

- **éléments graphiques disponibles** : décors, personnages, model sheets, recherches graphiques, références, etc. Les dossiers ne proposant aucun concept graphique original ne seront pas éligibles. Les projets proposant des visuels générés par intelligence artificielle doivent mentionner et détailler le processus créatif et les outils utilisés ;
- **tout élément d'ordre artistique ou de production que le(s) porteur(s) du projet juge(nt) utile de joindre** (premières images, trailer/teaser…).

**• Éléments d'ordre administratif**

- **CV du ou des auteurs ;**
- **note précisant l'état de la chaîne des droits** (cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante…) ;
- **note datée et signée, attestant que le projet n'a pas déjà fait l'objet d'une présentation publique dans le cadre d'une autre manifestation européenne sur l'année en cours** (une simple phrase suffit).

## • Séries ou spéciaux TV

Seuls peuvent être inscrits les projets de séries TV ou de spéciaux TV d'animation en développement portés par un ou plusieurs auteurs et pour lesquels les Pitchs Mifa seraient le cadre d'une **première présentation européenne sur l'année en cours** (si votre projet est sélectionné pour un pitch dans un autre événement professionnel en Europe entre janvier 2027 et juin 2027, il ne sera pas éligible aux Pitchs Mifa 2027). Sont également acceptés les projets de série web.

**L'inscription d'un projet se fait à titre individuel par son ou ses auteurs obligatoirement.**

Un projet ayant déjà fait l'objet d'éventuels engagements avec un producteur peut être inscrit, mais cela devra être stipulé.

Le projet présenté ne peut pas faire l'objet d'un préachat de la part d'une chaîne de télévision.

### ■ Documents requis pour soumettre un projet de série ou de spécial TV d'animation :

**• Éléments narratifs** (15 pages maximum)

- **introduction du projet** (titre et image représentative du projet, format, public cible…) ;
- **synopsis** (court résumé de l'histoire – 300 signes maximum) ;
- **concept du projet** (story line/trame narrative plus détaillée, traitement graphique et musical, ambiance, références…) ;
- **note d'intention** (origine du projet, objectifs/intentions…) ;
- **exemples d'épisodes :** 3 au minimum, 6 au maximum ;
- **note précisant l'avancement du projet :** état actuel et étapes à venir, objectifs, engagements éventuellement contractés (faire figurer le nom du producteur le cas échéant).

**• Éléments graphiques** (longueur libre)

- **éléments graphiques disponibles :** décors, personnages, model sheets, recherches graphiques, références, etc. Les dossiers ne proposant aucun concept graphique original ne seront pas éligibles. Les projets proposant des visuels générés par intelligence artificielle doivent mentionner et détailler le processus créatif et les outils utilisés ;
- **tout élément d'ordre artistique ou de production que le(s) porteur(s) du projet juge(nt) utile de joindre** (premières images,

pilote…).

**• Éléments d'ordre administratif**

- **CV du ou des auteurs ;**
- **note précisant l'état de la chaîne des droits** (cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante…) ;
- **note datée et signée, attestant qu'il n'a pas déjà fait l'objet d'une présentation dans le cadre d'une autre manifestation européenne sur l'année en cours ni d'un préachat de la part d'une chaîne de télévision** (une simple phrase suffit).

### • Expériences immersives

Seuls peuvent être inscrits les projets d'expériences immersives en développement portés par un ou plusieurs auteurs et/ou producteurs délégués **et pour lesquels l'animation reste majoritaire**.

Les projets devront être suffisamment matures pour fournir un premier rendu de l'expérience envisagée (prototype/démo).

**Seront éligibles les projets d'animation reposant sur une création originale en réalité augmentée (AR), virtuelle (VR), mixte (MR) ou employant tout autre médium numérique innovant proposant une nouvelle forme de narration immersive.**

■ **Documents requis pour soumettre un projet d'expérience immersive :**

**• Éléments narratifs** (15 pages maximum)

- **introduction du projet** (titre et image représentative du projet, format, public cible…) ;
- **note globale de présentation du concept/de l'univers du projet ;**
- **note stratégique de présentation et d'explicitation du caractère expérimental du projet :** architecture du projet, schéma de narration, choix du/des média(s), traitement visuel et sonore, adéquation du projet par rapport au(x) support(s) envisagé(s) et au public ciblé, niveau d'immersion et d'interaction souhaité, place du spectateur… ;
- **note de développement du projet** (état d'avancement, objectifs à court et moyen terme, stratégie de financement et de distribution…).

**• Éléments graphiques ou techniques** (longueur libre)

- **lien vers un prototype de l'expérience** accompagné d'une note explicative de l'état d'avancement du projet ;
- **précisions sur le type de technologie choisie** ;
- **tout autre élément d'ordre artistique ou de production que le(s) porteur(s) du projet juge(nt) utile de joindre :** recherches graphiques, liens ou sites internet, projets/expériences précédents, etc. Les dossiers ne proposant aucun concept graphique original ne seront pas éligibles. Les projets proposant des visuels générés par intelligence artificielle doivent mentionner et détailler le processus créatif et les outils utilisés.

**• Éléments d'ordre administratif**

- **note financière synthétique** estimative du budget et du plan de financement ;
- **les CV et filmographies** des principaux membres de l'équipe et des sociétés impliquées ;
- **la copie des contrats passés avec les auteurs,** en cas de dépôt d'un projet par une entreprise de production ;
- **note précisant l'état de la chaîne des droits** (dépôt auprès d'une société d'auteurs, cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante).

### • Documentaires

Depuis 2025, une nouvelle session de Pitchs Mifa dédiée aux documentaires animés a été créée. Cette session réunit une sélection de projets de courts métrages, longs métrages, séries TV et spéciaux TV au sein d'une même séance visant à mettre en valeur la création documentaire.

Sont éligibles à cette sélection les projets soumis dans les catégories précédemment citées et ayant sélectionné l'option "documentaire" dans leur formulaire d'inscription.

**Note sur l'intelligence artificielle**

Toute utilisation significative de l'IA, que ce soit pour la rédaction du dossier ou dans le processus de production, devra obligatoirement être mentionnée dans votre dossier. Lorsque l'IA façonne sensiblement l'œuvre, dans sa conception ou sa fabrication, une note d'intention sera exigée. Cette note devra justifier le recours à l'IA d'un point de vue artistique, mais aussi indiquer les outils utilisés, évaluer les enjeux juridiques et anticiper l'impact potentiel sur l'organisation du travail et plus largement sur la stratégie de production.

## 7. RÉSULTATS DES SÉLECTIONS

### 7.1. Sélection

Seuls les dossiers complets et conformes aux conditions énoncées dans le présent règlement seront soumis à un jury composé d'un membre de CITIA, de professionnels et/ou de partenaires du Festival et du Mifa.

Les délibérations se déroulent fin mars. L'annonce des résultats se fera par courriel le plus rapidement possible, et ce, avant fin avril. Dès lors, nos équipes échangeront avec les auteurs des projets sélectionnés et les accompagneront sur l'ensemble des étapes à venir.

Tous les projets sélectionnés bénéficieront d'une communication spécifique sur le site internet et les supports de communication CITIA.

### 7.2. Conditions de prise en charge

**■ En cas de sélection :**

**- Courts métrages, Séries & spéciaux TV d'animation et Expériences immersives :** une accréditation Mifa permettant d'accéder à l'ensemble des événements sera accordée à un maximum de 2 auteurs ou 1 auteur et 1 producteur par projet sélectionné.
- **Longs métrages :** une accréditation Mifa permettant d'accéder à l'ensemble des événements sera accordée à un maximum de 2 auteurs et 1 producteur par projet sélectionné.
- **Documentaires :** les conditions sont celles correspondant à la catégorie d'origine de chaque projet.

Le transport et l'hébergement restent à la charge des porteurs de projets sélectionnés.

En cas de soutien par le programme **Animation du Monde** (projets issus de territoires où l'animation est émergente, plus d'infos sur notre page www.annecyfestival.com/le-mifa/presentation-pitchs-mifa/animation-du-monde), il sera offert à un auteur par projet :

- une accréditation Mifa permettant d'accéder à l'ensemble des événements ;
- l'hébergement : check-in le dimanche précédent l'ouverture de l'événement et check-out le vendredi (soit 5 nuits maximum – possibilité de prolonger son séjour à la charge de l'auteur).

Le transport reste à la charge des auteurs sélectionnés.

### 7.3. Pitchs

Les projets sélectionnés disposeront d'une visibilité à l'occasion du Mifa 2027 :

- **Pitch live** : une présentation face à un public de professionnels au Mifa (salle de plus de 350 places) d'une durée de 10 minutes par projet pour les catégories Longs métrages, Séries et spéciaux TV, Expériences immersives, et de 8 minutes par projet pour la catégorie Courts métrages.
- Les présentations sont faites en langue française ou anglaise, une traduction simultanée étant proposée en salle. Toutefois, s'agissant d'un événement international, la pratique du pitch en anglais reste fortement recommandée.
- Pour chaque projet, une seule vérification technique sera faite (date et horaire à déterminer en amont avec CITIA).
- Un accompagnement sera proposé en amont de la manifestation pour aider les auteurs à préparer leur pitch.

En complément du pitch live, les équipes des projets sélectionnés s'engagent à produire un **pitch vidéo** qui sera mis en ligne sur la vidéothèque du Mifa pour garantir une visibilité maximale de leur projet, notamment auprès des professionnels qui ne pourraient pas participer à la session de Pitchs.

### 7.4. Remise des prix

Plusieurs prix seront attribués par les partenaires du Festival et du Mifa. Ils seront annoncés sur place à l'occasion de la remise des prix Pitchs Mifa, en fin de semaine (la date exacte sera connue ultérieurement).

Les auteurs des projets primés s'engagent à faire figurer au générique du film la mention du prix obtenu ainsi que la sélection de leur projet aux Pitchs Mifa.

À l'issue des manifestations ou dans les mois qui suivent, les auteurs s'engagent à informer CITIA des accords éventuellement signés grâce à la présentation de leur projet dans le cadre du Mifa.